



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20231017-DEL-2023-10-101-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

En exercice : 29

Présents : 22

Absents représentés : 6

Absent non représenté : 1

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 28

Date de convocation : 10 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2023

Délibération n° DEL.2023-10-101

Classe de neige 2024 : grille tarifaire

Le 17 octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. GROSJEAN Yoann. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. GAUTRON Marina à BAUDOUIN Marie-Christine. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MONDON Josiane à DESROCHES Gilles.

Absent non représenté : MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de tarification de la classe de neige 2024 incluant la participation communale,

Vu l'avis favorable de la commission générale du 3 octobre 2023,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de participation des familles,

Le rapport de Gaëlle FLEURIER-LEFORT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la grille de tarification proposée ci-dessous comportant la participation de la ville à ce séjour :

CLASSE DE NEIGE 2024								
du vendredi 2 au vendredi 9 février 2024								
Prix du séjour pour 8 jours : 618 €								
Q. FAMILIAL	PARTICIPATION DE LA VILLE DE ST GERMAIN		PARTICIPATION DES FAMILLES AVANT L'AIDE DU C.DEPARTEMENTAL		AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARTICIPATION DES FAMILLES	
	EN €	EN %	ST GERMAIN	EXTERIEUR	EN €	EN %	ST GERMAIN	EXTERIEUR
0 à 69	299	48,32	319	618	81	13,11	238	537
70 à 139	279	45,12	339	618	81	13,11	258	537
140 à 209	266	43,04	352	618	81	13,11	271	537
210 à 276	249	40,32	369	618	81	13,11	288	537
277 à 322	232	37,60	386	618	59	9,55	327	559
323 à 368	216	34,88	402	618	59	9,55	343	559
369 à 414	199	32,16	419	618	59	9,55	360	559
415 à 457	183	29,60	435	618	59	9,55	376	559
458 à 500	166	26,88	452	618	31	5,02	421	587
501 à 540	150	24,32	468	618	31	5,02	437	587
541 à 580	133	21,60	485	618	31	5,02	454	587
> à 580	116	18,72	502	618	31	5,02	471	587

Modalités de calcul : (1/12ème des revenus annuels imposables du foyer + prestations des allocations familiales mensuelles) divisé par le nombre de part

Détermination des parts :	
Couple ou personne isolée	2 parts
1er enfant à charge	0,5 part
2ème enfant à charge	0,5 part
3ème enfant à charge	1 part
Par enfant supplémentaire à charge	1 part

Fin octobre, un échéancier sur 3 mois vous sera proposé automatiquement (2 échéances + le solde avant le départ).
Toutes les autres aides (CE, aide commune ext...) seront déduites sur le solde.
Pour toutes autres questions, contacter le service enfance de la Mairie.

- **DÉCIDE** que le tarif « Saint Germain du Puy » soit appliqué » aux personnes dont la résidence principale est située sur la commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 19 octobre 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>